



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Hautes Alpes



« La réglementation sur les poussières de bois évolue... et vous ? »

BESOIN D'AIDE ?

Le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et les Organisations Professionnelles vous proposent :

Un diagnostic complet de votre atelier

Notre solution : l'opération « Filière bois »

Artisans charpentiers, menuisiers, ébénistes, agenceurs, tourneurs, sculpteurs.., pour vous permettre de répondre aux principales **obligations réglementaires concernant la santé au travail** (ex : aspiration contrôlée des poussières et des copeaux, conformité des machines, l'application sans danger des vernis et des peintures, lutte contre le bruit, rédaction du document unique...), le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, et des Organisations Professionnelles PACA vous proposent **une action collective régionale**.

Concrètement l'offre de l'action « **filière bois** » est la suivante :

- une réunion d'information sur le contexte réglementaire actuel
- un diagnostic réalisé par un consultant expert (1j) *sur l'organisation* de votre atelier au regard de la réglementation dont les poussières de bois,
- un accompagnement personnalisé (4 demi- journées) dans votre entreprise pour vous aider à mettre en place votre plan d'action défini lors du diagnostic
- une formation aux risques professionnels (1j)

Les avantages de l'opération :

- Des conseils pratiques, adaptés à votre entreprise sur l'organisation, la sécurité...
 - Des aides financières pour vos projets :
 - Sous réserves des crédits affectés par les partenaires publics (Conseil Régional et /ou Conseil Général), aide à l'investissement (appui à la modernisation des entreprises artisanales)
 - Aide de la CRAM dans le cadre des contrats de préventions, variable selon les accords de branches professionnelles
 - Tarifs négociés pour les mesures d'empoussièrement
- un suivi des actions réalisées par votre Chambre de Métiers et votre organisation professionnelle
→ et toujours l'appui de vos partenaires habituels (OPPBT, CRAM, Médecine du travail...)

Pour plus d'informations et vous inscrire dans cette opération, n'hésitez pas à contacter vos relais locaux Chambre de Métiers et de l'Artisanat, et CAPEB :

**Chambre de Métiers et de
l'Artisanat des Hautes-Alpes**
Florence TIBOUT
Tel : 04 92 51 06 89

CAPEB 05
Marc NICOLAS
Tel : 04 92 51 13 36

BTP 05
Xavier GUILLON
Tel : 04 92 51 63 04

Vous êtes concernés, pour vérifier à quel point répondez aux questions au dos de cette feuille



A quel point suis-je concerné(e) par le problème des poussières de bois ?

La situation actuelle dans mon atelier :

- Absence de poussière sur les étagères, les placards et les machines Oui Non
- Absence de la soufflette pour le nettoyage des postes Oui Non
- Le système d'aspiration est dans un local séparé de l'atelier Oui Non
- Toutes les machines fixes sont reliées au système d'aspiration Oui Non
- Les machines portatives sont reliées à un système d'aspiration Oui Non
- L'aspiration est mise en route systématiquement Oui Non
- Le système d'aspiration est vérifié et entretenu régulièrement (1 / an minimum) Oui Non

Si vous avez répondu au minimum une fois « Non » à ces questions

votre santé et celle de vos salariés sont en jeu

Contactez-nous !

**Chambre de Métiers et de
l'Artisanat des Hautes-Alpes
Florence TIBOUT
Tel : 04 92 51 06 89**

**CAPEB 05
Marc NICOLAS
Tel : 04 92 51 13 36**

**BTP 05
Xavier GUILLON
Tel : 04 92 51 63 04**